



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## officines

Question écrite n° 56481

### Texte de la question

M. Marc Francina souhaite attirer l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le recyclage des médicaments et plus particulièrement sur leur envoi à titre humanitaire, dans les pays en voie de développement. En effet, la polémique est née en décembre entre l'ordre des pharmaciens et les organisations non gouvernementales qui, avec l'aide du système Cyclamed, collectent, trient et expédient des médicaments. L'Union nationale des combattants d'Afrique du Nord s'est depuis longtemps investie dans ce programme, afin de poursuivre les relations franco-africaines et d'apporter ces médicaments à titre bénévole. La suppression du système de recyclage et l'application d'une réforme envisagée par l'ordre des pharmaciens, visant à détruire les médicaments non utilisés, seraient « l'arrêt de mort » de cette aide internationale. Il lui demande donc de lui indiquer quels sont les moyens mis en place par le Gouvernement en vue de sécuriser et de pérenniser le principe actuel du système Cyclamed.

### Texte de la réponse

Alerté en 2004 par certains dysfonctionnements dans le processus de collecte des médicaments non utilisés, le ministre des solidarités, de la santé et de la famille avait demandé à l'Inspection générale des affaires sociales un rapport sur le dispositif Cyclamed et son évolution possible. Au vu du rapport qu'il vient de recevoir, et qui a permis de déceler des anomalies pour 40 pharmacies sur les 95 inspectées, le ministre des solidarités, de la santé et de la famille tient à préciser la position des pouvoirs publics dans ce domaine. Tout d'abord, la plus grande fermeté s'impose à l'égard des pharmaciens indélicats et il importe de leur appliquer des sanctions exemplaires et dissuasives, afin d'assainir le système de collecte. Ensuite, tout en rappelant son attachement à la récupération des médicaments utilisés et non utilisés, il tient à faire évoluer le dispositif actuel pour le rendre plus efficace. Le dispositif Cyclamed trouve sa source dans un gaspillage de médicaments non maîtrisé à ce jour. La France se place aux premiers rangs en matière de dépenses de médicaments par habitant. La prescription de médicaments est largement excessive, et un effort doit être porté sur l'adaptation de la taille des conditionnements aux pathologies visées par ces traitements. C'est pourquoi le ministre a d'ores et déjà saisi la Haute Autorité de santé de cette question. Par ailleurs, il importe de sécuriser le dispositif de retour des médicaments non utilisés, afin d'accroître la sécurité sanitaire pour les pharmaciens autour des médicaments dangereux (coupants, tranchants...) et pour les grossistes en exigeant des retours sécurisés (comme des regroupements dans des conteneurs scellés). Il faut aussi assurer une meilleure traçabilité des produits en encadrant mieux le circuit du médicament (boîtes codées, conditionnements scellés...). Il convient également d'accroître la performance environnementale du dispositif, afin d'éviter autant que possible la mise en décharge des médicaments. Il faut donc inciter les industriels à être plus actifs en la matière et réfléchir à la fixation d'une cotisation qui serait mieux proportionnée aux tonnages de médicaments incinérés par les collectivités locales. Pour la mise en oeuvre de ces mesures que le ministre des solidarités, de la santé et de la famille préconise, et auxquelles tous les acteurs concernés adhéreront, l'association Cyclamed doit évoluer et ouvrir pour cela son conseil d'administration aux collectivités locales ainsi qu'aux associations humanitaires, associations de consommateurs et de défense de l'environnement. Enfin, la valorisation humanitaire des médicaments non

utilisés doit être restreinte à des circuits ciblés avec des associations agréées selon un cahier des charges resserré que le Gouvernement sous l'égide de la direction générale de la santé doit établir en partenariat avec les associations humanitaires, le Conseil national de l'ordre des pharmaciens et les représentants de l'industrie pharmaceutique en conformité avec les règles de bonne dispensation des traitements aux patients sous l'égide de la direction générale de la santé. C'est en renforçant ainsi les garanties requises en termes de sécurité sanitaire et environnementales que ce dispositif pourra perdurer.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Francina](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56481

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er février 2005, page 951

**Réponse publiée le :** 3 mai 2005, page 4702